



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	25	04 .04	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 mars 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Étaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAZ Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BORDE Odile à GAGNANT Thomas, CAILLET Laurence à RENARD Régis, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude à LEGER Walter, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MAITRE Pierre-Frédéric à ANTOINE Fabrice, MARY Pierre à BARBIEUX Philippe, PICOD Gérard à BERTHIER Patrick, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, YOT Olivier, PIOT Bernard, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....9
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : POLE METROPOLITAIN - BOURGOGNE SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS - ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE ET DES PORTES DE ROMILLY - PROJET DE NOUVEAUX STATUTS

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 1	Non participant : 0
	aucun	PETIOT Claude	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, de Chaumont et du Grand Sénonais ont conclu, le 7 avril 2017, un pacte de coopération, autour de 3 axes forts :

- Attractivité,
- Complémentarité,
- Solidarité.

Un an plus tard, le 26 avril 2018, le Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris" est constitué, puis étendu à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois le 8 février 2022.

Aujourd'hui, les Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine souhaitent rejoindre ce syndicat mixte fermé. Pour ce faire et afin d'autoriser leur Président à solliciter leur adhésion, elles ont délibéré respectivement les 28 septembre 2023 et 11 décembre 2023.

Par la suite, le conseil syndical du Pôle Métropolitain s'est prononcé et a approuvé, le 12 mars 2024, l'adhésion des Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine ainsi que le projet de nouveaux statuts.

Enfin, cette délibération du Pôle Métropolitain a été notifiée aux Présidents de chacun des EPCI membres et futurs membres.

Le nombre de conseillers titulaires a augmenté de 12, portant ainsi le total à 36 membres. Quant à la contribution budgétaire de chaque membre, elle est également modifiée. (cf. détail dans le tableau ci-dessous).

Membres	Titulaires	Suppléants	Contribution
Troyes Champagne Métropole	11	7	32%
Grand Sénonais	6	5	16%
Chaumont	5	4	14%
L'Auxerrois	6	5	17%
Portes de Romilly-sur-Seine	4	3	11%
Région de Bar-sur-Aube	4	3	10%

Pour rappel, le processus d'adhésion se résume aux étapes suivantes :

- Délibérations des Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine, afin d'autoriser leur Président à solliciter leur adhésion au Pôle,
- Délibération du Pôle Métropolitain se prononçant sur ces demandes d'adhésion, et approbation du projet de nouveaux statuts découlant de cette extension de périmètre,
- Notification de la délibération du Pôle Métropolitain aux Présidents de chacun des EPCI membres et futur(s) membre(s),
- **Délibérations concordantes de chacun des EPCI membres dans les conditions de majorité ayant prévalu à la création du Pôle (unanimité), le conseil Communautaire de chaque EPCI membre disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouveaux EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,**
- Arrêté inter préfectoral portant modification statutaire, des représentants de l'Etat compétents, entérinant le rattachement de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube ainsi que celle des Portes de Romilly-sur-Seine, au Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris",
- Désignation par les Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine, de leurs représentants au sein du comité syndical du Pôle métropolitain,

- Le cas échéant, désignation par les EPCI déjà membres, de leurs représentants supplémentaires,
- Installation des nouveaux délégués au sein du comité syndical.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à la majorité 38 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur PETIOT) :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris,
- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris,
- **ADOPTE** les modifications de statuts du Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris, telles que présentées en annexe au présent rapport et portant uniquement sur l'intégration de ces nouveaux membres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou juridique à intervenir, en application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter



Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président



